Bordereau attestant l'exactitude des informations - NICE - 0605 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/06/2024 - 9927 - 2023 B 03745 - 443 166 129 - ABJ PROMOTION

ABJ SOPHIA PATRIMOINE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 6 000 000,00 €
Siège social : 455 promenade des Anglais, Immeuble Arenice 4ème étage
06200 NICE
350 511 044 RCS NICE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le dix-sept juin à dix heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- ABJ Beteiligungsgesellschaft mbH&co, propriétaire de 399 700 parts

soit un total de 399 700 parts

sur les quatre-cent mille (400 000) parts composant le capital social.

BENARD Vanessa, gérante non associée assiste également à la réunion.

ABJ Beteiligungsgesellschaft mbH&co préside la séance en qualité d'associé, présent et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 1 422 606 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	1 422 606 €
- Une somme de	71 130 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",	
- et le solde, soit	1 351 476 €
- un montant de	1 200 000 €
distribué à titre de dividende soit un dividende par action de 3 euros,	
- et le solde, soit	151 476 €
au compte "Autres réserves"	

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2024, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.
Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués sont éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code à hauteur de 900 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle les distributions de dividendes, au titre des 3 exercices précédents :

Exercice clos le 31/12/2022 :
Aucun dividende distribué au titre de l'exercice clos.

Exercice clos le 31/12/2021 :
Dividende global distribué de 300 000 euros, soit 0,75 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000 euros

Exercice clos le 31/12/2020 :
Aucun dividende distribué au titre de l'exercice clos.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance
Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le Président :
ABJ Beteiligungsgesellschaft mbH&co

Le gérant :
BENARD Vanessa

9927

SARL ABJ PROMOTION
06200 NICE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice 31/12/20.. Brut	Amortissem. et déprécia. (à déduire)	Net	Exercice N-1 31/12/2022 12 Net	Ecart N / N-1 Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	18 132	15 236	2 897	8 649	5 752-	66.51-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	37 150		37 150	37 150		
	Créances rattachées à des participations	24 872		24 872	80 295	55 423-	69.02-
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	4 528		4 528	3 525	1 003	28.45
	Total II	84 683	15 [illegible]	69 447	129 620	60 173-	46.42-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				3 690	3 690-	100.00-
	Autres créances	925 398		925 398	874 876	50 522	5.77
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	26 877		26 877	84 493	57 617-	68.19-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	6 733		6 733	7 644	911-	11.92-
	Total III	959 007		959 007	970 703	11 696-	1.20-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 043 691	15 [illegible]36	1 028 455	1 100 323	71 868-	6.53-

Copie certifiée conforme au bilan

ABJ PROMOTION
SARL au Capital de 10 000 € - RCS NICE 443 166 129
C/O ARENAS CLUB AFFAIRES
ARENICE 4ème étage
455 promenade des Anglais 06200 NICE
Tél. 04 92 38 00 10 - contact@abjpromotion.com

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 0
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	611 784	835 637	223 852-	26.79-
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	88 456-	223 852-	135 396	60.48
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	534 328	622 784	88 456-	14.20-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	40	39	1	1.92
	Emprunts et dettes financières diverses	444 914	421 440	23 474	5.57
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 478	41 658	5 180-	12.43-
	Dettes fiscales et sociales	6 975	8 682	1 707-	19.66-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 645	2 645		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	3 075	3 075		
	Total IV	494 127	477 539	16 588	3.47
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 028 455	1 100 323	71 868-	6.53-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	494 127	477 539		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	21 748		21 748	20 097	1 651	8.21
Chiffre d'affaires NET	21 748		21 748	20 097	1 651	8.21
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			822		822	
Autres produits			2		2	
Total des Produits d'exploitation (I)			22 572	20 097	2 475	12.32
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			71 537	90 125	18 588-	20.62-
Impôts, taxes et versements assimilés			1 149	1 157	9-	0.74-
Salaires et traitements			37 835	39 562	1 727-	4.36-
Charges sociales			13 898	13 835	63	0.46
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 262	4 262		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			373	2	371	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			129 054	148 943	19 889-	13.35-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			106 482-	128 846-	22 364	17.36
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afferents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	51 242	23 725	27 517	115.99
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	51 242	23 725	27 517	115.99
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	31 672	118 731	87 059-	73.32-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	31 672	118 731	87 059-	73.32-
2. Résultat financier (V-VI)	19 570	95 007-	114 577	120.60
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	86 912-	223 852-	136 941	61.17
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 545		1 545	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 545		1 545	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 545-		1 545-	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	73 814	43 822	29 993	68.44
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	162 270	267 674	105 404-	39.38-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	88 456-	223 852-	135 396	60.48

* Y compris Redevance de credit bail mobilier
Redevance de credit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées	51 242	23 725

SARL ABJ PROMOTION
06200 NICE

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Titres immobilisés	7
Créances immobilisées	7
Evaluation des créances et des dettes	8
Disponibilités en Euros	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 028 454.93 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 21 747.82 Euros et dégageant un déficit de 88 456.29- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes sont arrêtés le 18/04/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Neant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Neant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	10 231		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 614		54
TOTAL	32 845		54
Autres participations	117 446		2 774
Prêts, autres immobilisations financières	3 525		1 003
TOTAL	120 971		3 777
TOTAL GENERAL	153 816		3 831

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers		7 731	2 500	2 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		7 036	15 632	15 632
TOTAL		14 767	18 132	18 132
Autres participations		58 198	62 023	62 023
Prêts, autres immobilisations financières			4 528	4 528
TOTAL		58 198	66 551	66 551
TOTAL GENERAL		72 964	84 683	84 683

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	6 412	1 146	6 186	1 372
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 784	3 116	7 036	13 864
TOTAL	24 196	4 262	13 222	15 236
TOTAL GENERAL	24 196	4 262	13 222	15 236

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 146				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 116				
TOTAL	4 262				
TOTAL GENERAL	4 262				

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	24 872	0	24 872
Autres immobilisations financières	4 528	0	4 528
Taxe sur la valeur ajoutée	6 772	6 772	
Groupe et associés	918 626	918 626	
Charges constatées d'avance	6 733	6 733	
TOTAL	961 531	932 131	29 400

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	40	40		
Emprunts et dettes financières divers	444 914	444 914		
Fournisseurs et comptes rattachés	36 478	36 478		
Personnel et comptes rattachés	4 400	4 400		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 540	2 540		
Autres impôts taxes et assimilés	34	34		
Autres dettes	2 645	2 645		
Produits constatés d'avance	3 075	3 075		
TOTAL	494 127	494 127		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	100.0000	100			100

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 935
Dettes fiscales et sociales	6 094
Total	39 068

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 733
Total	6 733
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	3 075
Total	3 075

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles - Cession immo	1 544	675
Total	1 544	

ABJ PROMOTION

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000,00 €
Siège social : 455 promenade des Anglais
Immeuble Arenice 4ème étage
06200 NICE
443 166 129 RCS NICE

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-sept juin, à dix heures trente,
ABJ Beteiligungsgesellschaft mbH&co, associé unique de la société ABJ PROMOTION, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associé unique déclare que les documents suivants, établis par BENARD Vanessa, gérant, lui ont été adressés dans le délai légal :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le texte des décisions proposées.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Examen du rapport de gestion de la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique, après lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ces comptes tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 88 456 €, de la manière suivante :

- de reporter purement et simplement la perte de l'exercice, s'élevant à ..... - 88 456 €

au compte "Réserves statutaires ou contractuelles"

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, en prend acte purement et simplement.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique

L'associé unique

